

## Chers productrices et producteurs de lait, chers sympathisants,

Au printemps 2016, la filière agroalimentaire irlandaise, notamment le secteur laitier, a été confrontée à de nombreux défis. Néanmoins, une menace sur notre plus grand et unique marché d'exportation n'était pas à l'ordre du jour. Un an plus tard, cette menace est une réalité, et les planifications et décisions politiques du gouvernement se trament dans l'ombre, celle du Brexit.

La Première ministre britannique, Theresa May, a activé l'article 50 le 29 mars, qui est donc la date officielle du début des négociations du Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. L'Irlande est l'État membre le plus exposé aux conséquences de cette décision de quitter l'UE et, dans ce contexte alarmant, l'agriculture et la filière agroalimentaire en Irlande sont les plus exposées. Le Royaume-Uni est le plus important partenaire commercial de la filière alimentaire. C'est vers lui que vont 30 % de nos exportations laitières et 60 % de nos exportations de fromage.

Il est important de souligner que l'Irlande n'est pas un exportateur isolé dans l'UE. Certains des États membres européens, non négligeables, exportent de grandes quantités de produits alimentaires vers le Royaume Uni. Les 64 millions d'habitants du Royaume Uni comptent sur des importations alimentaires et nos gouvernements doivent assurer que nous puissions continuer à servir ce marché.

Vous trouverez dans ce bulletin un article sur le Brexit et le point de vue irlandais, ainsi qu'une déclinaison des problèmes pour la filière agroalimentaire et les nombreux appels à la protection de l'agriculture irlandaise. Nous devons tisser des alliances au niveau de l'UE parce que d'autres États membres ont des intérêts convergents et une approche commune du marché du Royaume Uni à l'avenir serait du meilleur aloi. Le Brexit est un grand enjeu et il est extrêmement important que le réalisme prévale le plus en amont possible des négociations et que les relations commerciales de très longue date soient protégées dans l'intérêt des deux parties.

Enfin, quelques bonnes nouvelles concernant le régime d'aide de l'UE pour réduire la production de lait : près de 44.000 agriculteurs de toute l'UE ont sollicité cette aide, acceptant ainsi de réduire volontairement leur production de lait de quelque 852.000 tonnes au cours du dernier trimestre 2016. Le taux élevé de participation, notamment de grands pays producteurs révèle que les agriculteurs sont disposés à réduire leurs livraisons.

Le plan de réduction volontaire a eu une incidence sur le marché du lait dont le prix moyen dépasse, dans l'UE, 0,33 euro actuellement. Le programme de l'EU a de toute évidence bien fonctionné ! Les producteurs de lait de toute l'Europe estiment que la réduction volontaire est un instrument important pour l'avenir et en réclament l'intégration dans un mécanisme régulier de crise.

*John Comer, membre du Conseil d'administration de l'EMB et Président de Irish Creamery Milk Suppliers Association (ICMSA)*

### Bulletin avril 2017

- Réduction des volumes de l'UE : forte participation au programme européen
- Le BREXIT et l'agriculture irlandaise
- L'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels s'exprime sur les conditions de livraison du lait cru
- Action à Berne : le Conseiller fédéral Schneider-Ammann passe la loi au rouleau compresseur!
- L'industrie laitière indignée suite à un rapport de l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels
- Lettres des producteurs laitiers européens
- Félicitations : le prix de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est attribué au projet belgo-burkinabè Lait équitable
- Vous pouvez nous trouver sur Facebook

### Contact

**EMB - European Milk Board asbl**  
Rue du Commerce 124  
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935  
Fax: +32 - 2808 - 8265

[office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)  
[www.europeanmilkboard.org](http://www.europeanmilkboard.org)

## Réduction des volumes de l'UE : forte participation au programme européen

Les résultats du programme européen de réduction des volumes sont disponibles : près de 44 000 agriculteurs ont participé au programme de réduction de l'UE et ont diminué leur production de **851 700 t** sur la période entre octobre et décembre 2016.

Le rétablissement du marché du lait est une indication claire que la Commission européenne a enfin actionné le bon levier, celui de la production. Les prix moyens du lait ont augmenté de 31% par rapport à l'été dernier pour atteindre 33,7 ct/kg en février.

### Forte participation au programme européen

Les producteurs de lait européens se sont exprimés clairement en faveur d'une réduction des volumes. Près de 99% des 150 millions d'euros mis à disposition au niveau européen ont été épuisés dès la première série de demandes. En moyenne sur l'UE, 80% des volumes inscrits ont effectivement été réduits. Les aides de l'UE de 14 ct/kg de lait n'ont été versées que pour les volumes véritablement réduits et avérés. En moyenne, chaque demandeur a diminué sa production de 19 t.

Ce qui frappe, c'est que les producteurs de lait des grands pays de production ont réduit leurs volumes. Les éleveurs laitiers allemands ont réduit leur production d'un total de 233 511 tonnes de lait, suivis par la France (150 388), le Royaume-Uni (89 957), l'Irlande (60 114), les Pays-bas (53 171) et la Pologne (47 300).

Concernant le nombre de participants admissibles, la France est en tête de liste avec 11 299 exploitants, suivie par l'Allemagne (8 749), l'Irlande (3 514), l'Autriche (3 214), les Pays-Bas (3 125) et la Pologne (3 055).

Les chiffres définitifs pour la deuxième période de réduction (de novembre 2016 à janvier 2017) sont attendus au début avril.

**Évaluation de l'EMB :** La forte participation au programme et son efficacité sur le niveau des prix montrent qu'une renonciation volontaire aux livraisons au niveau européen peut être mise en œuvre relativement aisément et sans bureaucratie inutile. Nous trouvons très regrettable que les volumes ne soient pas plafonnés au niveau européen, c'est-à-dire que les réductions soient contrebalancées par l'accroissement de la production d'autres pays. Nous déplorons également que le programme ait été mis en œuvre très tardivement, qu'il n'ait porté que sur une durée courte (3 mois) et que le volume proposé pour la réduction ait été si faible (1,07 millions de tonnes). La Commission européenne a annoncé avec fierté que le programme de réduction avait fonctionné. Nous demandons que l'on en tire les conséquences logiques ! Afin de garder le marché laitier en équilibre à long terme, la mise en place rapide d'un cadre législatif dans la PAC permettant la création d'un instrument de gestion de crise, à l'instar du Programme de responsabilisation face au marché, s'impose.

Vue d'ensemble de la réduction des volumes des pays membres de l'UE - octobre à décembre 2016 (Réduction actuelle et nombre de participants)

Communiqué de presse de l'EMB: "[Le programme de réduction des volumes de l'UE a fait ses preuves](#) "

*Regina Reiterer, EMB*

---

## Le BREXIT et l'agriculture irlandaise

L'Irlande est l'État membre le plus exposé aux conséquences de la décision du Royaume Uni de quitter l'Union européenne et, dans ce contexte alarmant, l'agriculture et la filière agroalimentaire est le secteur le plus mis en péril.

### Problèmes clés pour le secteur agroalimentaire

L'accès au marché du Royaume Uni pourrait, après le Brexit, être sévèrement handicapé par les droits de douane, les contrôles aux frontières et l'application de normes différenciées. Le passage de produits par le RU vers l'Europe continentale est d'une extrême importance et requiert des dispositions à mettre en œuvre après le Brexit. Par ailleurs, les accords commerciaux existants devront être revus, être assortis notamment de quotas de libre accès auxquels ne s'appliqueraient pas de droits de douanes, malgré la sortie du RU. L'UE des 27 perdra également 64 millions de consommateurs et les accords commerciaux devront le prendre en considération. L'ICMSA reconnaît sans détours que tout accord commercial devra à l'avenir contenir des dispositions qui tiennent compte du Brexit, qui assurent une restructuration à

la lumière des intérêts de l'UE 27.

### Conséquences de la frontière entre le Nord et le Sud de l'Irlande pour les transformateurs et les producteurs

En ce qui concerne l'achat de matières premières, 32.000 transports de lait par camion franchissent cette frontière chaque année. Le Brexit pourrait imposer des contrôles à la frontière entre le Nord et le Sud de l'Irlande, engendrant une hausse des coûts et des couches additionnelles de bureaucratie. Pour les agriculteurs disposant de terres de chaque côté de la frontière, le Brexit est porteur de grands défis tels que l'applicabilité de la PAC, des réglementations sur le nitrate et les déplacements du cheptel. Les agriculteurs du Sud ne pourront plus acheter à bas prix leurs intrants au Nord ou d'autres intrants enregistrés de l'UE qui ne seront plus traités de la même manière par l'Irlande du Nord.

Dans la phase actuelle, ICMSA estime que le gouvernement irlandais doit adopter un certain nombre de mesures phares pour protéger le secteur agroalimentaire irlandais.

- **Nouer des alliances au niveau de l'UE pour soutenir la position irlandaise** : Il est évident que d'autres États membres ont des intérêts similaires à ceux de l'Irlande, et une démarche conjuguée devrait être enclenchée.
- **Maintenir le marché unique ou un accord de libre-échange** : Si le maintien du marché unique est la solution idéale, mais si elle s'avère impossible, un accord de libre-échange devrait être conclu en même temps que le Brexit ou des dispositions transitoires devraient être mises en place jusqu'à la conclusion d'un tel accord de libre-échange.
- **Adopter des mesures pour maîtriser la volatilité de la devise** : La grande menace qui plane sur le court terme est la volatilité de la devise et son incidence sur les prix et, par conséquent, sur les investissements. L'ICMSA est fermement convaincu que le gouvernement irlandais doit créer les mesures qui permettront aux secteurs exposés comme l'agroalimentaire de se préparer financièrement au choc du Brexit, qui s'ajoute à une liste déjà longue de pressions sur la volatilité. Les mesures suivantes devraient, notamment, être mises en œuvre :
  - un Fonds de stabilité pour les entreprises de transformation
  - un régime de dépôt/caution de gestion agricole qui permette aux agriculteurs d'alimenter un fonds au cours des bonnes années pour parvenir à résister au cours d'années moins fructueuses.

Le Brexit est un enjeu majeur inattendu et il est d'une extrême importance que les négociations, dès les premières étapes, soient marquées au sceau du réalisme et que les relations commerciales de très longue date soient protégées dans l'intérêt des deux parties.

*John Comer, Président de Irish Creamery Milk Suppliers Association (ICMSA)*

## L'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels s'exprime sur les conditions de livraison du lait cru

L'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels (*Bundeskartellamt*) a publié un rapport préliminaire important pour le système des coopératives. Ce rapport a déjà causé beaucoup de remous et conforte presque entièrement le MEG Milch Board dans sa position. Le MEG Milch Board avait soumis une requête auprès du *Bundeskartellamt* en 2014 et y avait particulièrement critiqué l'obligation inconditionnelle de livraison et les longs délais de préavis au sein des coopératives. La requête était dirigée contre DMK (Deutsches Milchkontor). Les résultats préliminaires sur les questions centrales sont désormais disponibles.

L'Office s'est penché sur la question des clauses d'exclusivité dans les coopératives allemandes. Celles-ci concernent deux aspects : d'une part l'obligation de fourniture exclusive (obligation de livraison) et, d'autre part, les délais de préavis et la question de la fixation ultérieure des prix. D'après l'Office, ces deux aspects ont pour conséquence un degré de concurrence faible.

Il a été constaté en particulier que le taux de changement des exploitations laitières n'était que de 2% sur la période entre 2013 et 2015. Ce taux insuffisant en termes de concurrence est significatif, car aucune laiterie de taille significative n'a été créée au cours de la période précitée. Pendant ce temps, tandis que seul un nombre non significatif de laiteries de ferme ont été créées, les grandes laiteries ont procédé à des extensions.

Les clauses d'exclusivité ont été étudiées de manière approfondie. Au delà de l'observation d'un point de vue pratique des délais de préavis (24 mois dans la plupart des cas), le rapport indique que l'horizon de planification est largement limité pour les producteurs, ce qui tend à réduire le degré de concurrence.

L'Office estime que cette combinaison de préavis et d'exclusivité, habituelle dans le secteur du lait cru, est contraire au droit de la concurrence. Ceci a été tout spécialement souligné dans le rapport.

L'Office fait une constatation importante quand il déclare que la fixation ultérieure des prix (dans 94% des laiteries) s'accompagne d'un nivellement ostensible des prix. Ceci ne confirme pas encore le soupçon souvent exprimé d'entente sur les prix mais cette remarque ne permet pas non plus de le dissiper.

Le rapport de synthèse du *Bundeskartellamt* est largement concret et critique à l'égard des statuts des coopératives. Les conclusions font directement référence aux infractions au droit de la concurrence. On peut raisonnablement considérer que le *Bundeskartellamt* s'est fait l'écho et a mis en œuvre la quasi-totalité des réflexions et convictions fondamentales du MEG Milch Board.

L'avis définitif est attendu après l'audition des parties intervenantes sur le rapport de synthèse.

## Action à Berne : le Conseiller fédéral Schneider-Ammann passe la loi au rouleau compresseur!

© Uniterre

rien.

Uniterre et BIG-M ont organisé une action de protestation contre le non respect de la loi agricole qui stipule que tous les producteurs doivent avoir un contrat d'achat de lait qui contient « *au moins des dispositions sur les quantités, les prix et les modalités de paiement* ». Dans la réalité, il n'en est cependant

L'Interprofession du lait IP-Lait tolère la fixation des quantités au pourcentage et le Conseil fédéral est même prêt à accorder la force obligatoire à un tel non-sens (cf. information ci après force obligatoire IP Lait). Selon la loi, en tant que Ministre de l'agriculture, le Conseiller fédéral Schneider Ammann a la responsabilité d'agir mais il ne fait rien. L'IP Lait, de son côté refuse, d'assumer sa mission première qui est de travailler à la création de plus-value pour tous ses membres, y compris les producteurs. Elle ne défend que les intérêts des acheteurs de lait et des transformateurs.

### Dépôt d'une force obligatoire par l'IP Lait en février

L'Interprofession du lait (IP-Lait) demande que le Conseil fédéral déclare de force obligatoire que tout acheteur de lait membre de l'IP-Lait doit désormais annoncer à ses fournisseurs (p. ex. les producteurs de lait), le vingtième jour du mois au plus tard, les quantités et les prix de ses achats du mois suivant.

Les parties intéressées peuvent prendre position par écrit d'ici au 20 mars 2017. Pour Uniterre, cette demande est un total non-sens. Les paysans travaillent avec des animaux qu'il n'est pas possible de programmer pour produire une telle quantité un mois et une autre le mois suivant.

### Initiative Fribourgeoise sur la gestion des volumes et des prix de production laitière

Suite à une motion déposée en avril 2016 par le député Jean Bertschi (UDC), le Conseil d'Etat Fribourgeois a proposé un projet de décret au Grand Conseil dans le cadre de l'usage du droit d'initiative cantonale. Ce décret chargeait le Conseil Fédéral de « rendre obligatoire, à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru, un contrat type, avec un engagement irrévocable d'au moins **12 mois sur les quantités** et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour **au moins 6 mois**. » Le décret indiquait également que « le contrat doit garantir la liberté du producteur de livrer ou non les quantités imputées au segment C. » Rebondissement honteux, les députés sont finalement revenus sur les délais et ont voté un engagement irrévocable d'au moins **6 mois** sur les quantités et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour au moins **3 mois**. En découvrant cette supercherie, nous étions à Uniterre tous outrés et incrédules.

*Uniterre, Commission Lait*

---

## L'industrie laitière indignée suite à un rapport de l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels

Le rapport de synthèse sur les relations dans la fourniture de lait, que l'Office fédéral de lutte contre les cartels a présenté à la mi-mars, était attendu avec impatience et, du côté du laitiers, avec appréhension. Cette crainte était justifiée : l'Office a étudié en profondeur la situation sur le marché du lait cru en prenant l'exemple de la plus grande laiterie coopérative d'Allemagne, DMK (Deutsches Milchkontor), et est arrivé à la conclusion qu'il existe **un fort déséquilibre en termes de pouvoir de marché au détriment des producteurs de lait (fournisseurs)**.

© AbL

Dans le détail, la critique porte sur les délais de préavis extrêmement longs, l'obligation de livraison et de rachat de la totalité du lait, la fixation du prix payé au producteur plusieurs semaines seulement après la livraison et le système de prix de référence. Tout ceci, ainsi que les structures parfois quasi-monopolistiques dans de nombreuses régions du nord de l'Allemagne, fait que très peu de producteurs de lait changent de laiterie, même si le mécontentement est grand. L'Office de lutte contre les cartels a constaté que moins d'un pour cent des exploitations changent de laiterie par an. Ces résultats ne surprendront pas les producteurs de lait concernés mais leur position dans la confrontation politique sur les rapports de force sur le marché du lait s'en trouve renforcée – et l'Office de lutte contre les cartels a encore des cartes juridiques en main.

### L'industrie laitière indignée

La réaction du secteur des laitiers est intéressante : l'union de l'industrie laitière (Milchindustrieverband), le Raiffeisenverband et, bien sûr, DMK lui-même s'en sont pris à ce rapport de synthèse dans une vague d'indignation portant toutes les marques de la coordination. Ils y évoquent la déstabilisation du secteur laitier et une mise sous tutelle et DMK va jusqu'à affirmer que ses conditions de livraison seraient « indispensables à la survie de l'agriculture laitière en Allemagne et à l'approvisionnement de la population en cet aliment de base qu'est le lait. L'Office de lutte contre les cartels cherche à détruire le marché du lait allemand. » Ceci venant d'une entreprise qui, par sa politique impitoyable des prix et des volumes, a elle-même détruit un grand nombre d'exploitations agricoles pendant la crise du lait !

Le positionnement pris par les responsables politiques ainsi que les organisations d'agriculteurs sur cette question sera désormais décisif. MEG Milch Board et Bayern MeG, les plus grandes organisations de producteurs, ont déjà salué le rapport de l'Office de lutte contre les cartels, de même que le BDM et l'AbL. Le DBV (Deutscher Bauernverband) s'est montré plus retenu dans ses réactions, bien que le nouveau président de la section lait, Karsten Schmal, ait exprimé récemment des critiques claires à l'égard des laitiers coopératives.

### La balle est dans le camp du législateur

Il est intéressant de noter que le Ministère fédéral de l'agriculture a invité pour la première fois à une « discussion structurelle sur le lait », lundi 27 mars, non seulement des représentants des laitiers et du DBV, mais également de l'AbL, du BDM et du BÖLW. L'Office de lutte contre les cartels écrit : « *Les possibilités de coopération que le droit agraire prévoit pour les acheteurs des produits agricoles peuvent être utilisées non seulement pour mettre en œuvre de meilleurs prix de vente mais également pour fixer des conditions particulièrement défavorables pour les producteurs. Il manque un mécanisme efficace permettant d'empêcher que les exceptions à la réglementation sur les cartels relatives au droit agraire ne soient employées contre les producteurs.* » Ceci est particulièrement adressé au législateur à Berlin.

Il en va, ainsi que le communiqué de presse de DMK l'exprimait si bien, de la survie de l'agriculture laitière.

Ottmar Ilchmann, éleveur laitier en Frise orientale et président d'AbL Basse-Saxe

---

## Lettres des producteurs laitiers européens

© EMB  
vague de solidarité

### Des suicides chez les agriculteurs français déclenchent une

*(Bruxelles/Paris, le 16 mars 2017)* Cette semaine, les ministres européens de l'agriculture et le commissaire européen Phil Hogan recevront des lettres « lourdes » de contenu. Les éleveurs laitiers européens se disent profondément préoccupé par le taux de suicide élevé parmi leurs collègues producteurs et témoignent leur solidarité avec un agriculteur français qui a mis fin à ses jours

en décembre dernier.

« Nous, producteurs, sommes en train d'étouffer », explique Boris Gondouin au sujet de cette triste réalité. Selon le président de l'association des producteurs de lait indépendants (APLI), ce sont surtout la pression financière croissante ainsi que le manque de perspectives qui poussent les agriculteurs au suicide. « Nous travaillons sans relâche, sans pour autant pouvoir vivre de notre travail ! La cause en est un système qui nous pousse à toujours produire plus, mais

en gagnant toujours moins. »

Selon la Mutualité sociale agricole (MSA), le taux de suicide parmi les agriculteurs français est particulièrement élevé, les producteurs laitiers et les éleveurs étant les groupes les plus touchés. Les producteurs de lait de l'APLI ne veulent plus accepter la disparition de leurs collègues. C'est pourquoi ils avaient déjà lancé fin janvier une action « envoi de lettres » destinée au ministre français de l'agriculture Stéphane Le Foll. Dans ces lettres, les signataires, des agriculteurs et des citoyens français, exhortaient le ministre à prendre des mesures concrètes en faveur des producteurs de lait.

Dans un geste de solidarité avec les producteurs français, les producteurs laitiers d'autres pays européens enverrons eux aussi cette semaine des lettres à leur ministre national de l'agriculture. Des lettres attirant l'attention sur le destin ce de producteur français ayant volontairement mis fin à ses jours. Un destin similaire à ceux que chaque producteur connaît également de son entourage. Les signataires de ces lettres demandent aux responsables de la politique agricole de s'attaquer aux causes bien connues de la crise laitière afin de stabiliser le marché laitier. « Il faut mettre fin à ce système d'une libéralisation à outrance et d'une surproduction libres de tout contrôle », affirme Boris Gondouin. « Nous avons besoin d'un système de régulation du marché laitier au niveau européen, afin de pouvoir mettre fin durablement à cette crise qui frappe le secteur européen de la production laitière », poursuit-il. « Le programme européen d'une réduction volontaire de la production a permis une reprise des prix du lait. Le Programme de responsabilisation face au marché de l'EMB permettrait de pérenniser cette approche. La base légale pour ce faire doit enfin être mise en place !

*Communiqué de presse de l'EMB du 16 mars*

---

**Félicitations : le prix de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est attribué au projet belgo-burkinabè Lait équitable**

*Les producteurs de lait belges ont aidé, avec Oxfam, leurs collègues du Burkina Faso à lancer un lait équitable sur le marché. Ils se sont vus décerner ce mois-ci le prix de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans la catégorie commerce équitable pour le projet de développement concret FaireFaso.*

*Une bonne raison pour nous de nous entretenir avec Erwin Schöpges de l'union professionnelle des producteurs de lait (MIG-EMB) - l'un des initiateurs de FaireFaso – sur cette récompense, sur l'Afrique et l'UE.*

**Comment avez-vous eu l'idée de ce projet ? Qu'est-ce qui vous a persuadé d'entreprendre quelque chose avec des producteurs du Burkina Faso ?**

En 2009, nous avons fait la connaissance d'Oxfam-Solidarité lorsqu'ils se sont solidarisés avec nous lors de la grève du lait. Nous sommes restés en contact depuis et nous avons aussi parlé de la situation des producteurs de lait africains. Lors d'un voyage commun au Burkina Faso, j'ai pu constater sur place que nous avons beaucoup en commun avec nos collègues burkinabè et que nous faisons face à des problèmes similaires. Lors de cette visite, j'ai été particulièrement choqué par la place que les grands groupes européens prennent dans ce pays d'Afrique de l'ouest. Ils ont beau afficher leur soutien aux intérêts des producteurs, leurs activités entraînent en fin de compte la destruction des structures de l'agriculture paysanne.

Nous voulions construire ensemble quelque chose de concret, qui soutienne la production locale ainsi que les capacités de commercialisation des producteurs. Il était important pour nous de ne pas nous limiter à des promesses vides sur de meilleures conditions de développement au Burkina Faso. C'est pourquoi nous, MIG-EMB, en coopération avec l'Union Nationale des Mini laiteries et des Producteurs de lait local du Burkina Faso (UMPLB) et Oxfam Solidarité, avons lancé sur le marché la marque équitable *FaireFaso* au printemps 2016.

**Que signifie pour vous le fait de recevoir le prix de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ?**

Nous nous en réjouissons car c'est une reconnaissance du travail que nous avons accompli ces dernières années. Nos collègues belges et burkinabè ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme. Nous sommes fier que de si petits projets soient récompensés. Ces prix sont souvent décernés à de grandes entreprises et de grands groupes qui ne pratiquent l'aide au développement que dans le cadre d'une campagne pour leur image de marque.

Le lait équitable est une marque qui a également été lancée dans d'autres pays européens par les éleveurs locaux. Cette marque est donc importante pour nous aussi en Europe car elle attire l'attention sur les problèmes et les prix inéquitables dans le secteur laitier européen. Sous le nom *FaireFaso*, elle aide désormais également à mettre en lumière la problématique du commerce nord-sud.

**Comment évaluez-vous les relations entre l'UE et les pays africains ?**

Nous les voyons d'un œil critique. Les déclarations politiques des derniers mois encensent le continent africain comme un grand marché du futur. La Commission européenne soutient sans mesure les groupes européens qui s'y établissent. L'UE a beau tenter de se présenter comme un soutien des pays en voie de développement, on constate parallèlement que ses activités sur place provoquent des dégâts importants. Le flux des réfugiés ne fera ainsi que s'intensifier. En effet, si les structures de l'agriculture paysanne sont détruites, de plus en plus de paysans seront amenés à quitter les zones rurales pour les villes. Or il y est très difficile de trouver du travail. Cela pousse certains à quitter leur pays et à fuir vers l'Europe.

**Que faudrait-il pour que la responsabilité sociétale se développe encore bien davantage ?**

Il est de notre devoir d'insérer ces informations dans le débat public. Quant à nous, les agriculteurs, nous devons



adapter notre réflexion car nous ne sommes pas uniquement responsables de nos exploitations mais également de ce que nos produits peuvent provoquer hors de l'Europe.

**M. Schöpges, merci pour cet entretien.**

*Silvia Däberitz, EMB*

*Vous pouvez regarder ici un film de présentation du projet FaireFaso au printemps 2016 : «L'Europe doit-elle, peut-elle, a-t-elle le droit de nourrir l'Afrique ? »*

---

**Vous pouvez nous trouver sur Facebook**

---

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: [office@europeanmilkboard.org](mailto:office@europeanmilkboard.org)

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-avril-2017.html>